

ACTA

AGNES DESFOSSES
LAURENT DUPONT

Pôle d'accompagnement
PEPITE
Création jeune public

**ACCUEIL
EN RÉSIDENCE
JEUNE PUBLIC**

**APPEL À
CANDIDATURE
2023**

CONTACT

01 39 92 46 81 / clemence@acta95.net

ACTA est une compagnie de création jeune et très jeune public, installée à **Villiers-le-Bel** dans l'Est du Val d'Oise, sur le territoire de l'agglomération Roissy Pays de France.

En parallèle de ses activités de création, ACTA développe chaque année des projets d'actions en termes de recherche et d'innovation artistiques, en y associant les artistes, les habitants et les professionnel.le.s de Villiers-le-Bel, du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France.

ACTA est en convention avec la DRAC Ile-de-France, la Région Ile-de-France, le Conseil départemental et la ville de Villiers-le-Bel.

LE LIEU

La cie ACTA dispose d'une solide équipe administrative (3 permanents) qui permet une écoute, un partage et une expertise technique sur les dossiers des compagnies.

Grâce à la Ville de Villiers le Bel, la compagnie dispose de **2 salles de répétitions** (120 m² X 2 avec une hauteur de plafond de 6m) dont l'une dotée d'un gril et d'un tapis de danse –propices à l'accueil et au travail des compagnies.

ACTA a fait le choix d'investir dans l'équipement de la salle de répétition et a pu équiper la deuxième salle d'un tapis de danse et d'une légère régie lumière en 2018.

Un régisseur général est présent ou à l'écoute pour l'accueil des équipes, selon les besoins.

L'accueil des résidences s'effectue **entre le lundi et le vendredi** (nous n'accueillons pas de résidence le week-end), **de 9h30 à 17h30**, les temps de montage et de démontage devront être incluent dans ces horaires.

LE DISPOSITIF «PÉPITE»

La cie ACTA étend son activité par l'accompagnement des équipes artistiques pour des compagnies qui souhaitent créer pour la petite enfance : par le biais de **PÉPITE, un pôle d'accompagnement à la création jeune public**.

Mus par un désir de transmission autour de ces enjeux artistiques forts et pour répondre à une nécessité de trouver des lieux propices au travail de création des compagnies, la direction artistique et l'équipe de la cie ACTA ont décidé d'**accueillir**, d'**accompagner** et de **collaborer** avec des artistes et des équipes invitées.

Cela passe par des périodes de résidences, un partage des outils de création mis à leur disposition dans les locaux et des partenariats cultivés sur son territoire (crèches, ateliers parents-enfants, écoles maternelles, maisons de quartier). Ce projet est rendu possible grâce au soutien et à la reconnaissance de la DRAC Ile de France depuis le printemps 2017.

Le choix des compagnies accueillies, effectué par Laurent Dupont, se porte de préférence sur de jeunes compagnies s'inscrivant dans un processus de **métissage des langages**, de **curiosité vis à vis de la création** pour les jeunes publics, et d'**expérimentations de nouvelles formes** d'adresse en direction de ceux-ci (enfants et adultes accompagnant), avec l'intention de contribuer à l'enrichissement de la recherche théâtrale / chorégraphique / plastique / musicale... contemporaine.

Cette exigence artistique dans la sélection des équipes artistiques suivies reflète la volonté de cohérence et d'efficacité émanant du projet de transformation d'ACTA en pôle d'accompagnement jeune public en Région Ile-de-France.

Une attention particulière au territoire francilien sera portée en fonction :

- ✓ De la localisation géographique des compagnies
- ✓ Du rayonnement des résidences sur le territoire

Une nouveauté : nous ouvrons les candidatures aux compagnies européennes !

MODALITÉS D'ACCUEIL

Simple mise à disposition pour des périodes de répétitions sans accompagnement spécifique. Toutefois, sortie de résidence possible.

OU

Pour les compagnies exprimant le besoin d'un temps de travail au plateau mais souhaitant également une immersion en crèche pour nourrir leur réflexion et/ou une présentation publique en fin de résidence, ACTA propose des temps de résidence plus longs, pouvant se décomposer en plusieurs périodes sur une année.

ACCOMPAGNEMENT & BOURSE DE CRÉATION

- ✓ Des temps de **regards extérieurs** du directeur artistique d'ACTA, Laurent Dupont (selon sa disponibilité)
- ✓ Des temps d'**aide à la structuration** avec le personnel administratif d'ACTA
- ✓ Un **service d'accueil et de conseils techniques** donnés aux jeunes compagnies par le régisseur général d'ACTA
- ✓ 1 présentation d'une maquette avec l'**invitation de partenaires**
- ✓ 1 relation avec le **territoire de référence** à l'écoute des compagnies : ateliers dans des lieux de la petite enfance ou accueil des habitants et structures pour des répétitions ouvertes.

Grâce au financement du dispositif par la DRAC Ile-de-France, une **bourse de création** destinée à soutenir l'emploi lors des résidences peut être attribuée à plusieurs équipes artistiques sur l'année. La bourse de création est plafonnée pour assurer une circulation des artistes sur le territoire et diversifier les rencontres pouvant être vécues par les publics.

Les critères de sélection pour bénéficier de la bourse de création se basent sur les propositions artistiques et les profils des compagnies accueillies dans le cadre de Pépite.

L'accueil en résidence dans le cadre de Pépite peut donc s'effectuer avec ou sans bourse de création.

DES RÉSEAUX POUR UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE...

Compagnie structurante sur son territoire, ACTA est inscrite dans plusieurs réseaux et a su tisser des **liens avec des lieux de diffusion et des festivals au niveau régional, national et international** : le réseau Courte-Echelle (avec 1.9.3. Soleil et, entre autres, la ville de Clichy-sous-Bois, la ville de Rosny-sous-Bois, la ville de Saint-Denis, la ville des Lilas, la ville de Gennevilliers et le Festival Théâtral du Val d'Oise), Très tôt théâtre – Scène conventionnée jeune public de Quimper, Festival Petits et grands à Nantes, Festival Méli'mômes à Reims...

Nous pouvons ainsi faire bénéficier aux compagnies accueillies dans le cadre de Pépite d'un **réseau professionnel large**, pouvant les aider à avancer dans leur production et/ou leur diffusion en les mettant en relation avec les structures concernées.

L'organisation de la **Biennale européenne des Premières Rencontres** co-construite avec 14 Villes du Val d'Oise et de Seine et Marne permet également une ouverture à l'échelle locale et européenne.

CANDIDATURE

Remplir une fiche synthétique en répondant aux questions ci-dessous (en les copiant-collant dans un fichier Word/Texte) et la renvoyer par mail avec un dossier de présentation de votre projet artistique et tous les éléments que vous jugerez utile de nous fournir afin d'appréhender au mieux votre démarche à :

clemence@acta95.net

- Nom, prénom et contacts de la personne de référence
- Présentation synthétique du projet artistique de votre compagnie
- Projet spécifique au cœur de votre demande de résidence (joindre le dossier de présentation de votre projet si existant)
- Equipe artistique et technique de votre compagnie pendant la résidence (si déjà connue)
- Préciser le désir de proposer des répétitions publiques à ACTA ou des ateliers dans des lieux petite enfance ou écoles maternelles.
- Si oui auprès de quel public (crèche, maternelle, primaire)
- Période(s) de résidence souhaitée(s)
- Si vous postulez à Pépite, souhaitez-vous postuler à l'obtention de la bourse de création ?

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 18 DÉCEMBRE 2022